

*Mission Permanente de la République du Congo
auprès des Nations Unies*



*Permanent Mission of the Republic of the Congo
to the United Nations*

**SOIXANTE-DOUZIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DES NATIONS UNIES**

DÉCLARATION

**DE LA DÉLÉGATION CONGOLAISE
AU DÉBAT GÉNÉRAL DE LA PREMIÈRE COMMISSION CHARGÉE
DE DÉSARMEMENT ET DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE
(Points 52b et 90 à 106)**

PRÉSENTÉE

**PAR MONSIEUR JEAN DIDIER CLOVIS NGOULOU,
MINISTRE CONSEILLER**

New York, le 9 Octobre 2017

Vérifié au prononcé

Monsieur le Président

Permettez-moi, tout d'abord, de vous adresser les félicitations de la délégation congolaise pour votre élection à la présidence de notre Commission.

Je voudrais également saluer le travail remarquable accompli pendant la soixante-onzième session par votre prédécesseur. S.E.M Sabri Boukadoum, de l'Algérie.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par l'Indonésie au nom des pays membres du Mouvement Non-alignés et par le Nigeria au nom du Groupe Africain.

Monsieur le Président,

S'il nous faut apprécier à leur juste valeur quelques progrès accomplis dans le domaine du désarmement, il reste que l'enjeu majeur, à ce jour, demeure la lutte contre la prolifération des armes nucléaires.

Notre commission engage le débat sur cette question à l'aune des derniers développements que nous observons tous sur la scène internationale.

Aujourd'hui plus qu'hier, la menace que font peser les armes nucléaires est une réalité angoissante qui appelle une réponse appropriée.

Plus que jamais, l'exigence et l'urgence des mesures efficaces s'imposent à nous et particulièrement face au danger de voir ces armes échouer dans les mains des entités non -étatiques.

C'est tout le sens que ma délégation voudrait donner à la résolution 1540 du Conseil de Sécurité.

Mon pays, en signant le 20 septembre dernier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, vient de conforter son engagement à contribuer au renforcement du Traité de Non-prolifération, qui est une des pierres angulaires du régime de non-prolifération et du désarmement nucléaires.

Somme toute, le contexte actuel devrait inscrire notre action vers la conclusion positive de la prochaine Conférence d'examen.

Je voudrais saisir cette occasion pour inviter les pays figurant dans l'annexe 2 du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui ne l'ont pas encore fait, à le signer ou à le ratifier, afin qu'il rentre rapidement en vigueur.

Ma délégation salue au passage les efforts fournis par le Groupe de travail des Nations Unies à composition non limitée sur le désarmement nucléaire, en vue de sortir la Conférence du désarmement de l'impasse dans laquelle elle s'est enlisée, voici déjà plusieurs années.

En outre, elle reconnaît le droit inaliénable de tous les États membres de fabriquer et d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins ~~autres que~~ civiles et réitère son attachement à l'objectif concernant le désarmement général et complet ainsi que son adhésion à la politique du démantèlement de tous les arsenaux nucléaires.

Monsieur le Président,

L'humanité est aussi confrontée à une autre menace, celle que constituent les armes chimiques et bactériologiques dont l'usage inflige des souffrances et la désolation au sein des populations civiles.

Dans ce registre, le Congo ne ménage aucun effort dans la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et la Convention

sur l'interdiction des armes bactériologiques, instruments dont il est partie depuis plusieurs années. Il dispose d'un point focal national qui, à ce jour, mène plusieurs actions en matière de sensibilisation sur les dangers et les mesures à prendre pour lutter efficacement contre les armes chimiques.

Monsieur le Président,

Dans le domaine des armes classiques, l'année 2016 aura été marquée par l'organisation de la sixième Réunion biennale des États membres pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects.

Il nous souviendra que cette réunion s'est déroulée à un moment où se sont conjugués des efforts internationaux pour lutter contre la prolifération déstabilisatrice et le contrôle des transferts de cette catégorie d'armes.

Fort de ce qui précède, ma délégation attend avec optimisme la troisième Conférence d'examen du Programme d'Action prévue en 2018.

Dans le cadre de la facilitation de la mise en œuvre de ce précieux instrument et bien d'autres, le Congo dispose d'un Comité national de suivi des activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui fait office de Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre. Cette commission a été créée par décret numéro 2000-3007 du 3 novembre 2000.

Le Congo entend également mettre pleinement en œuvre les mesures édictées par ledit Comité dans la promotion du désarmement et des

programmes de limitation des armements dans la sous-région Afrique centrale.

Faut-il le rappeler, le Congo est partie à la Convention de l'Afrique Centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage, dite Convention de Kinshasa.

Mon pays s'investit aussi dans la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, la Convention sur les armes à sous-munitions et de certains protocoles additionnels à la Convention des Nations Unies de 1980 sur les armes classiques. Il est aussi signataire du Traité sur le commerce des armes et la procédure de sa ratification est en cours.

Comme vous pouvez le constater, mon pays est donc déterminé à accompagner les efforts de la communauté internationale dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale.

Face aux défis actuels, **Monsieur le Président**, le multilatéralisme, à travers la tribune qu'offrent les Nations Unies, reste le cadre idoine de concertation et de dialogue. Telle est notre conviction.

Je vous remercie